

Facturation au 1er janvier 2020

La facturation ci-après est établie à partir des tarifs fixés par nos tutelles et prestataires (hébergement, dépendance, repas) après intégration de la réduction forfaitaire quotidienne pour le transport (-6,00€).

FREQUENTATION	Facturation GIR 1-2 (*)	Facturation GIR 3-4 (*)	Facturation GIR 5-6 (*)
1 Journée (9h30 - 17h30) Repas inclus	55,43 €	44,89 €	34,38 €
3/4 Journée (9h30 - 13h30) ou (12h15 - 17h30) Repas inclus	34,50 €	29,23 €	23,98 €
1/2 Journée (9h30 - 12h00) ou (14h30 - 17h30)	24,08 €	18,81 €	13,56 €

En option :

- Le Minibus Mutualité Française Gers **3,00 €** par trajet sous conditions, nous consulter.

(*) Dans un second temps, et sous conditions, les familles peuvent éventuellement percevoir l'APA. Les démarches sont à effectuer auprès du Conseil Départemental du Gers.